REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Service des affaires communales

Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 1053/2024

Genève, le 28 janvier 2025

Concerne : Délibération du 27 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération intitulée

> **l'approbation des comptes 2023 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)**

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Nicolas Fournier
Secrétaire général adjoint

VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-365
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Approbation du rapport d'activité et comptes 2023 de la Fondetec (PRD-365)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'art. 11, al. 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 64 oui

Article unique. – Le rapport annuel 2023, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2023, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 25 avril 2024 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:
Matthias Erhardt

La Présidente:
Livia Zbinden